

Compte rendu de l'Assemblée Plénière du Conseil Général d'Ayent

Date: 13 novembre 2025, 09:52:31

Liste des participants

Bureau du Conseil Général:

René Bonvin - Président du Conseil Général

Schmid-Morard Laurence Vice-présidente du Conseil Général

Philippe Petigas - Secrétaire (élu en séance)

Conseil Communal:

- **Aymon Mathieu** - Président de la commune
- **Beney Christophe** - Membre du Conseil Communal
- **Follonier Mélanie** - Membre du Conseil Communal
- **Däppen Ursula** - Membre du Conseil Communal
- **Plaschy Manuella** - Membre du Conseil Communal
- **Savioz Bertrand** – Membre du Conseil Communal
- **Savioz Christian** – Membre du Conseil Communal

Chefs de groupe:

- **Ducrey Nendaz Gérald** - Groupe du Centre
- **Morard Guillaume** - Groupe PLR
- **Vivian Mottet** - remplaçant Constantin Gérard (PS)
- **Noirjean Christopher** – remplaçant Kudinov Roman Groupe UDC

Autres membres du Conseil Général:

- **Aglyone Camille-Angelo**- Membre PS
- **Balet Christophe**- Président Cogest
- **Balet Marie**- Membre Cogest
- **Bastian Christèle**- excusée
- **Bucher Sébastien** – Membre commission école
- **Constantin Gérard** – Membre commission école (excusé)
- **Constantin Natacha** – Rapporteuse commission école
- **Crettol Bastien** – Membre COGEST
- **Dussex Noémie**
- **Dussex Lucas** – Cosignataire postulat viticulture
- **Gaudin Christophe** – Membre COGEST
- **Jean Vivien** (excusé)
- **Julliard Christophe**
- **Julliard Richard** – Président commission école

- **Kudinov Roman** – Membre commission école (excusé)
- **Kurmann Jean-Raphaël**
- **Morard Serge** -(excusé)
- **Morard Samuel** – Démissionnaire (excusé)
- **Rey Quentin**
- **Roch Céline**
- **Salgado Mario** – Membre COGEST
- **Savioz Rebecca**
- **Travelletti Praplan Nicole** - Membre commission École
- **Varone Xavier**

Scrutateurs:

- **Gérald Ducrey Nendaz** (rangée du milieu)
- **Guillaume Morard** (rangée à gauche)
- **Vivian Mottet** (rangée à droite)

Invités:

- Directeur des écoles de Botyre et son adjoint
- Inspecteur scolaire
- Cyrille Fasel - Architecte du projet
- Représentants de la presse
- Public nombreux

Points abordés

Point 1 : Ouverture de la séance

Interventions:

- **René Bonvin** : Souhaite la bienvenue aux élus-es, représentants de la presse et concitoyens. Il remercie le personnel communal pour la préparation de la salle. Il informe que le bureau s'est réuni **5 fois** depuis juin, principalement pour traiter la **rénovation de l'école de Botyre** avec **3 rencontres** en présence du président de commune.
- Le bureau a accepté la démission de **M. Samuel Morard**.
- Le bureau en accord avec les autorités communales a déplacé la plénière d'octobre en novembre.
- Le bureau en accord avec les autorités communales, a décidé d'aborder le budget communal de 2026, lors de la plénière du 16 décembre.
- Le bureau a mandaté la COGEST, la Commission école afin de fournir, leur rapport respectif, pour que le conseil général est de plus amples informations concernant le maintien du projet d'agrandissement du centre scolaire.
- Le bureau a validé l'organisation de la sortie du Conseil général du **15 novembre**.
- Le bureau a finalisé l'ordre du jour.

Point 2 : Contrôle des présences

Interventions:

- **René Bonvin** : Annonce **25 conseillers présents, 5 excusés**. Le quorum de **16 conseillers minimum** est atteint. Désigne les scrutateurs : Ducrey Nendaz Gérald (rangée du milieu), Morard Guillaume (rangée à gauche), Mottet Vivian (rangée à droite).

Point 3 : Approbation de l'ordre du jour

Interventions:

- **René Bonvin** : L'ordre du jour a été envoyé le **20 octobre 2025**, soit plus de **20 jours** avant la plénière.
- Deux modifications demandées : retrait de la question subsidiaire du point 8 (question n°2) et soumission d'un postulat du groupe du centre concernant le projet École.
- **Vivian Mottet** : Excuse le chef de groupe Gérard Constantin. Remercie le bureau de l'avoir convié à la séance de lundi soir et souhaite que cette pratique de suppléance soit instaurée. Le groupe PS avait souhaité supprimer le point 7 car leurs questions n'avaient pas obtenu de réponse, mais un problème de transmission des dites questions a été constaté. Mottet Vivian demande plus de rigueur dans le traitement des questions. Il accepte les modifications proposées par le bureau.
- **René Bonvin** : Le nouvel ordre du jour comprend le point 8 (crédit d'engagement école de Botyre) et le point 9 (postulat du centre école de Botyre). L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 4 : Approbation du PV de la séance du 12 juin 2025

Interventions:

- **René Bonvin** : Aucune remarque sur le PV. Le PV est considéré comme accepté.

Point 5 : Accueil de M. Camille Angelo Aglione

Interventions:

- **Vivian Mottet** : Remercie Samuel Morard pour son travail depuis le début de la législature. Présente **M. Camille Angelo Aglione** comme nouvelle recrue du groupe PS, qualifiée de "premier choix qui pourrait faire pâlir les recruteurs du FC Sion".
- **Camille Angelo Aglione** : Remercie pour l'honneur et la responsabilité de servir ses valeurs, la stratégie du groupe et les intérêts des habitants d'Ayent. Il s'engage à jouer collectif et à apprendre les règles du jeu.
- **René Bonvin** : Souhaite la bienvenue à M. Aglione et le remercie pour son engagement.

Point 6 : Élection du secrétaire du bureau

Interventions:

- **René Bonvin** : Suite au départ de Samuel Morard, le poste de secrétaire est à repourvoir.
- **Gérald Ducrey Nendaz** (Centre) : Ne propose pas de candidat.
- **Guillaume Morard** (PLR) : Ne propose pas de candidat.
- **Christopher Noirjean** (UDC) : Ne propose pas de candidat.
- **Vivian Mottet** (PS) : Propose **Philippe Petigas**, conseiller général et membre de la COGEST depuis la dernière législature. En accord avec le bureau, il gardera sa fonction au sein de la COGEST.

- **René Bonvin** : Propose un vote à main levée. **Philippe Petigas** est élu à l'unanimité au poste de secrétaire.

Point 7 : Acceptation du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables

Interventions:

Message d'introduction

- **Christophe Beney** : Le règlement change peu formellement, principalement des adaptations législatives. L'essentiel concerne les subventions. En **2005**, le service technique traitait **15 dossiers**, en **2015** toujours **15-20**, mais depuis **2022** plus de **100 dossiers** (114 en 2024). En **2024, 800 000 francs** de subventions ont été payées, dont une part significative pour le chauffage à distance d'Anzère. La nouvelle loi cantonale permet de simplifier ce mode de faire, en se calquant sur le modèle cantonal en attribuant une subvention de **50%**. Notre volonté est de diminuer les subventions car la commune n'a plus les moyens de financer 5-600 000 francs. Cette année, cela représente, environ **400 000 francs**. Le nouveau règlement maintient les subventions pour les changements de système de chauffage et l'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments. La commune d'Ayent a environ **45%** de bâtiments chauffés par une énergie renouvelable. Le photovoltaïque n'est plus subventionné par la commune. Le règlement est proposé pour cette législature uniquement, avec possibilité de le réviser en début de prochaine législature.

Entrée en matière

- **Gérald Ducrey Nendaz** (Centre) : Accepte l'entrée en matière.
- **Guillaume Morard** (PLR) : Accepte l'entrée en matière.
- **Christopher Noirjean** (UDC) : Accepte l'entrée en matière.
- **Vivian Mottet** (PS) : Accepte l'entrée en matière malgré le retard dans les réponses aux questions. Il estime que dans cette période compliquée avec la future fin de la valeur locative, il est compliqué de diminuer les subventions. Soutenir les entreprises locales est important avant que les investissements ne soient plus déductibles.

Débat - Article 1 : Généralités

- **Vivian Mottet** : Question sur la notion d'**énergie indigène**. Les pellets suisses (Valpellets) sont plus chères, beaucoup achètent des pellets importés de Slovénie ou d'Allemagne. Que fait le conseil communal avec le triage pour avoir du bois de chauffage indigène ?
- **Christophe Beney** : Le Conseil communal a fourni les réponses au bureau. Le chauffage à bois communal fonctionne avec des plaquettes du triage forestier (très indigène). L'autre grande source (entreprise privée) se sert des pellets selon le meilleur rapport qualité-prix (Suisse ou étranger). Le marché des pellets est compliqué. Les pellets restent plus indigènes que le mazout. Le label Gold obtenu démontre la sensibilité de la commune.
- **Vivian Mottet** : Suggère d'inciter le Conseil communal à prendre contact avec les organes et sociétés externes pour que les pellets soient accessibles à prix concurrentiel.

Amendement du Centre (Article 5)

- **Gérald Ducrey Nendaz** (Centre) : Propose d'intercaler un article après l'article 4, devenant l'article 5 "Limite" : "Les aides sont accordées dans la limite du plafond défini annuellement dans le cadre du processus budgétaire. Lorsque le plafond annuel est atteint, des listes d'attente peuvent être mises en place. L'octroi des aides financières et leur versement seront reportés sur le budget de l'année suivante. Chaque mesure est susceptible d'être arrêtée sans annonce préalable en fonction de l'épuisement des disponibilités budgétaires. Il n'existe aucun droit à l'obtention d'une aide financière."
- **Vivian Mottet** : Comprend la démarche économique mais estime que plafonner les subventions est préjudiciable aux citoyens et entreprises. Avec l'abolition de la valeur locative, les citoyens vont se dépêcher d'investir ces prochaines années. Plafonner aujourd'hui, c'est se tirer une balle dans le pied et ne pas soutenir les entreprises. Il demande de ne pas soutenir cet amendement.
- **Christophe Beney** (contre-amendement du Conseil communal) : Le Conseil communal s'est réuni l'après-midi et propose un contre-amendement. Beaucoup de communes valaisannes fonctionnent avec un budget plafonné. Le Conseil communal pense que ce n'est pas une bonne solution car les institutions bancaires sont sensibles à la clarté du règlement. Propose plutôt : "Chaque mesure de subventionnement est susceptible d'être arrêtée sans annonce préalable en fonction de l'épuisement des disponibilités financières de la commune. Il n'existe aucun droit à l'obtention d'une aide financière." Cela change la question de disponibilité financière (et non budgétaire). Le règlement sera en vigueur pendant **3 ans** et pourra évoluer. Les dispositions sur la valeur locative entreront en vigueur en 2027 ou 2028. Avec l'arrêt des subventions photovoltaïques, une part significative des subventions va diminuer.

Vote des amendements

- **René Bonvin** : Interruption de séance de 5 minutes pour clarifier la procédure.
- **Gérald Ducrey Nendaz** (Centre) : Maintient son amendement.
- **Vivian Mottet** (PS) : Maintient la demande de statu quo.
- **René Bonvin** : Vote de l'amendement du Conseil Communal : **3 voix pour**. Vote de l'amendement du Centre : accepté à la **majorité**. Vote de l'amendement du Centre contre le statu quo : **11 voix pour l'amendement, 11 voix pour le statu quo**. Avec la voix du président, l'amendement du Centre est **accepté**.

Article 9 : Mesures fiscales

- **Vivian Mottet** : Demande de laisser l'article tel quel mais de rajouter une **note de bas de page** indiquant que les décisions ont été prises avant la nouvelle loi fiscale et le nouvel arrêté sur les résidences secondaires, pour clarifier les choix futurs.
- **Christophe Beney** : Le Conseil communal a proposé ce rajout car la proposition de règlement a été soumise avant ces décisions.

Question générale sur le rachat d'électricité

- **Vivian Mottet** : Demande si une étude de rachat de la part non utilisée d'électricité a été étudiée. Actuellement tout est acheté par OIKEN à un tarif bas. Si la commune rachète une part de l'électricité produite en trop et la réinjecte dans les sociétés communales, cela pourrait permettre des économies.

- **Christophe Beney** : La question n'était pas claire. Pour rappel, lors de la législature précédente, M. Léger de OIKEN a présenté les flux financiers entre OIKEN, ELSA et la commune. Tous les bâtiments communaux bénéficient d'**énergie gratuite** dans le cadre des accords avec La Lienné. À partir de **2026**, OIKEN mettra en place les **communautés d'autoconsommation**. On pourrait fournir l'électricité à ses propres biens (ex: chalet). Mais cela génère beaucoup de gestion administrative, coûts de transport, cette option n'est pas nécessairement très intéressante. Le conseil communal reviendra avec des informations plus précises lors d'une prochaine séance.
- **Vivian Mottet** : Prend note que le conseil communal les tiendra au courant des futurs développements.

Vote du règlement

- **René Bonvin** : Demande si le règlement doit être voté en première lecture. Vote : la majorité est obtenue pour accepter le règlement en première lecture. Vote du règlement : **16 voix pour, 7 contre, 1 abstention**. Le règlement est **accepté**.

Point 8 : Crédit d'engagement pour l'école de Botyre

Interventions:

Message d'introduction

- **Mathieu Aymon** : Salue la présence du directeur des écoles de Botyre, de son adjoint, de l'inspecteur scolaire et de l'architecte Cyrille Fasel. Historique : première étude de faisabilité au printemps **2022**, concours fin **2022** avec un lauréat, crédit d'études demandé en décembre **2023**. À partir de ce crédit, la commission de construction a étudié le projet, en demandant de l'affiner, d'y joindre un programme complémentaire. En mai **2025**, devis final de **28,5 millions**. Le conseil communal a décidé de prendre de la hauteur, de faire une planification financière complète, puis de poser les priorités pour sa réalisation. Cet investissement paraît difficilement supportable au vu des autres investissements nécessaires. Par souci de cohérence, le Conseil soumet le crédit d'engagement pour aller au bout du processus démocratique.

Rapport de la COGEST

- **Christophe Balet** : Demande une suspension de séance de 10 minutes pour délibérer suite au changement d'ordre du jour.
- **Christophe Balet** (après suspension) : La COGEST lira le rapport en intégralité malgré le fait que la deuxième question ne sera pas présentée.
- Composition de la COGEST : Président Christophe Balet, secrétaire Christophe Gaudin, membres Christèle Bastian (excusée), Marie Balet, Mario Salgado, Bastien Crettol, rapporteur Philippe Petigas. La COGEST a analysé uniquement la partie financière du projet. Deux variantes : **28 500 000 francs** (concours initial) et **15 900 000 francs**. Avec le projet à 28,5 millions, les indicateurs financiers passent très rapidement dans le rouge. Avec le projet à 15,9 millions, les chiffres passent moins rapidement dans le rouge mais la dette par habitant dépasse **10 000 francs en 2030** (contre **1194 francs** dans les comptes 2024). Le crédit d'études de **830 000 francs** fait partie du budget de 15,9 millions mais sera perdu si le crédit n'est pas approuvé. Subvention cantonale de **2,5 millions** garantie selon informations du 20 juillet. Le projet à 15,9 millions permet de garder les classes et la salle de gym en fonction pendant les travaux. Les coûts de rénovation des bâtiments existants et de

la crèche UAPE ne sont pas chiffrés (à effectuer dans 5 à 15 ans). En cas d'abandon complet, la commune perdrait **2,5 millions** déjà alloués aux études. Il manquerait une 2e salle de gymnastique nécessaire.

- **Mario Salgado** : Présente les analyses financières. Plan financier 2025-2037 avec projet à 28,5 millions et autres investissements. Simulations avec projet à 15,9 millions, 20 millions et 10 millions (peu réaliste). Données historiques 2015-2024. Évolution des impôts : augmentation 2016-2022 avec pic en 2019 (don ponctuel), stagnation 2022-2025 malgré augmentation des impôts en 2019. Projection basée sur croissance constante avec impact de la nouvelle loi sur la valeur locative. Les autres revenus restent stables, seule l'évolution des impôts apporte une amélioration. Population : croissance stable 2014-2023, augmentation plus importante projetée à partir de 2024. Marge d'autofinancement : diminution progressive depuis 2019, augmentation inversement proportionnelle au montant de l'investissement. Dette par habitant : augmentation très importante avec l'investissement, environ **10 000 francs par habitant** avec projet à 16 ou 20 millions (deux fois les seuils MCH2). Un projet à 16 millions correspond à environ **un quart des investissements totaux** prévus 2025-2037 (environ **60 millions**). Le projet à 15,9 millions est nettement plus intéressant que 28,5 millions mais représente un vrai défi financier qui limitera fortement les investissements dans d'autres domaines. Nécessité de réévaluer les plans financiers pour éliminer ou réduire des investissements.
- **Christophe Balet** : La COGEST souligne que le plan financier 2025-2037 reflète déjà un effort important de rationalisation. Si des possibilités d'optimiser, prioriser ou différer certains investissements existent, il faudrait les intégrer. Conclusion : projet émotionnel mais la COGEST s'est penchée uniquement sur le côté financier. Le projet à 15,9 millions correspond à environ **un quart des investissements totaux** de **60 millions** prévus 2025-2037. Avec le nouveau projet qui ne touche pas les bâtiments existants, le risque de dépassement est moins important. Le chiffre de 15,9 millions devra être confirmé par l'étude et est sujet à une variation de **10 à 15%**. Le coût d'une nouvelle UAPE n'est pas intégré. La COGEST, à l'**unanimité**, suggère de dire **non au projet à 28 millions**. La COGEST attend que le Conseil communal détermine clairement la priorité et la pertinence des investissements futurs et souhaite se prononcer sur la base d'un plan financier plus réaliste.

Rapport de la Commission École

- **Richard Juillard** : Composition : Président Richard Juillard, rapporteuse Natacha Constantin, membres Christèle Bastian (excusée), Nicole Travelletti Praplan, Gérard Constantin (excusé), Sébastien Bucher, Roman Kudinov (excusé). Présentation du projet : face à la croissance de la population et à la saturation des infrastructures, la commune projette l'agrandissement du centre scolaire. Le document de base fixait le budget à **16,5 millions**, les estimations actuelles atteignent **28,55 millions** dont **22,55 millions** à la charge de la commune après déduction des subventions d'environ **4,6 millions**. L'école actuelle compte **19 classes pour 378 élèves**, au-delà des prévisions. Le nouveau complexe offrirait **11 unités scolaires de 72 m²**, une UAPE pour **150 enfants** et une bibliothèque de **296 m²**. Les travaux comprennent la rénovation du bâtiment Chabay, création de gradins et foyer pour les salles de sport, pavillons provisoires. Le financement fait débat, craintes liées à l'ampleur de l'investissement et impact sur les finances communales.
- **Natacha Constantin** : Analyse et recommandations. La commission constate une augmentation importante des coûts de 16,5 à 28,5 millions. Tout en reconnaissant la pertinence du projet sur le plan éducatif et social, la commission estime indispensable d'en revoir l'ampleur et le financement. Des adaptations ou variantes réduites devraient être envisagées. Recommandation : **refuser les 28,5 millions** dans sa forme actuelle, tout en encourageant la poursuite du travail de redimensionnement.

- Deux recommandations : 1) Création d'un **comité de pilotage** pour centraliser les informations et garantir une gestion transparente. 2) Fixation d'un **plafond clair** en adéquation avec les finances de la commune.

Entrée en matière

- **Gérald Ducrey Nendaz** (Centre) : Accepte l'entrée en matière.
- **Guillaume Morard** (PLR) : Accepte l'entrée en matière.
- **Christopher Noirjean** (UDC) : N'accepte pas l'entrée en matière. Trouve que la manière dont la situation est apportée met, le conseil général devant le fait accompli. Deux jours avant la séance, une séance s'organise, un postulat est mis au dernier moment, alors que deux questions avaient été posées et que les commissions avaient travaillé et apporté un excellent travail. Dommage de se retrouver devant le fait accompli au dernier moment.
- **Vivian Mottet** (après interruption de séance) : Remercie le président de commune de les avoir tenus informés depuis plusieurs mois. Les finances ne sont pas élastiques et ce projet, aussi bon qu'il soit, ne peut pas être accepté. Regrettable que le conseil communal n'ait pas pris position, car un tel projet ne devrait pas être transmis en plenum sachant qu'en le réalisant, on mettrait en danger la santé de la commune. Le projet n'étant pas en accord avec les finances communales, le PS **refuse l'entrée en matière**.
- **René Bonvin** : Deux groupes pour l'entrée en matière, deux contre. Le plenum décide. Vote : **majorité pour l'entrée en matière**.

Débat

- **Vivian Mottet** : Le groupe PS remercie les deux commissions de leur travail et demande de suivre leurs recommandations et de **refuser ce projet**.
- **Christopher Noirjean** : Pour l'UDC, ce n'était pas sur le projet ou l'école qu'ils n'étaient pas d'accord, mais sur la manière dont ça a été apporté ces derniers jours, le fait d'être mis au fait accompli au dernier moment.

Vote

- **René Bonvin** : Vote du crédit d'engagement. Le crédit d'engagement est **refusé à l'unanimité**.

Point 9 : Postulat du Centre - Agrandissement de l'école de Botyre, retour à l'essentiel

Interventions:

Présentation du postulat

- **Richard Juillard** : Quand Donald Trump décide de raser une partie de la Maison Blanche pour construire une salle de bal à 250 millions, personne ne peut l'en empêcher car c'est lui qui paye. Dans cette salle, personne n'est prêt à investir 15, 16, 18 ou 20 millions de sa poche. Le postulat demande : 1) Une meilleure communication entre tous les acteurs. 2) Une direction claire pour qu'un ordre du jour ne change pas plus souvent que les prévisions de Météo Suisse. Revenir au projet tel qu'il était fin **2023**, c'est repartir d'un cahier des charges clair et déjà défini. À partir de là, ajuster les points, définir des priorités et avancer.

Le postulat reconnaît le besoin d'extension de l'école primaire et de l'UAPE. Au vu de la progression du nombre d'élèves et des projections futures, la mise à disposition de locaux supplémentaires est indispensable. L'école secondaire de Saint-Romain est un atout considérable, la solution de déléguer le secondaire à Sion doit être écartée. Les postulants sont conscients des capacités financières très limitées de la commune. Le défi sera de trouver un juste équilibre entre qualité et coût modéré. Les postulants reconnaissent la belle facture du projet des **ateliers du passage SARL**, lauréate du concours dans sa mouture de **novembre 2023**. Les postulants demandent au Conseil communal de reconsidérer le projet présenté en novembre 2023 et en plénière du **5 décembre 2023**, dont l'investissement devisé se monte à **22,6 millions**, pour lequel le Conseil général a octroyé en plénière du **12 juin 2024** un crédit d'études de **1,4 million**, rallongé de **300 000 francs** par le Conseil communal au printemps 2025. Les postulants demandent que l'investissement soit réduit d'au moins **20%** avec un plafond à **18 millions** (marge usuelle comprise), tout en garantissant les fonctions scolaires et UAPE selon le programme du concours approuvé le **26 octobre 2022**. Les postulants demandent la mise en place immédiate d'un **comité de pilotage** selon les standards usuels (maître d'ouvrage, exploitants, service technique, responsable de sécurité, membres du législatif, bureau d'architecte avec voix consultative). Comme mesure de rationalisation, les postulants proposent de conserver la salle de gym actuelle en l'état et d'en construire une deuxième sur les gradins nord à usage scolaire uniquement. Les espaces UAPE trouveraient leur place au-dessus de cette nouvelle salle. Les postulants demandent d'examiner toutes les pistes d'optimisation pour réduire les coûts : réévaluation des matériaux, simplification de certains choix architecturaux et concepts techniques, priorisation des composants essentiels, report de certains aménagements secondaires. Les postulants demandent de traiter ce postulat avec diligence et célérité pour apporter une réponse lors de la plénière du **16 décembre 2025** ou plus tard. Demande de vote à **bulletin secret**.

Entrée en matière

- **Gérald Ducrey Nendaz**(Centre) : Accepte l'entrée en matière.
- **Guillaume Morard**(PLR) : Accepte l'entrée en matière.
- **Christopher Noirjean** (UDC) : Refuse l'entrée en matière pour les mêmes raisons évoquées précédemment.
- **Vivian Mottet** (PS) : Comprend ce postulat. Depuis le début, ce projet a entraîné de nombreuses questions, séances et impasses. Grâce au travail du Conseil général, clarification des coûts d'un projet estimé d'abord à 23 millions pour un montant final de 28,5 millions. Un sentiment de défiance s'est installé. Le Conseil général souhaite avancer sereinement, tous ensemble, pour garantir le succès de ce projet. Des économies pourront être réalisées en respectant le bien-être des enfants et les standards de l'État. Il est dommageable que ce climat n'ait pas permis au groupe du centre de poser directement ces questions aux personnes en charge de ce dossier. Ce postulat pose certaines questions et permettra d'aller de l'avant. Il s'agit d'un projet d'une génération qui va péjorer les finances, mais ce projet est obligatoire. À tous, en bonne intelligence, de trouver la meilleure solution. Le PS accepte l'entrée en matière et laisse la **liberté de vote** sur ce point.
- **René Bonvin** : L'entrée en matière est acceptée.

Débat

- **Mathieu Aymon** : Entend le fond, déplore la forme au même titre que le groupe UDC. La commission ad hoc n'a pas contacté le conseil communal suite à la soumission de ce point, ni la commission de construction. Il rappelle que la question soumise aujourd'hui prévoyait de conserver la fonctionnalité du site durant les travaux, redimensionner, prioriser le

programme scolaire, construire une seule salle de gym, simplifier architecturalement, reporter certaines rénovations non urgentes. Le montant est dans la fourchette à plus de 10% du plafond maximum de 18 millions. Le projet soumis a été validé par le service de l'enseignement et est éligible aux subventions cantonales. Il est illusoire de réaliser l'intégralité du programme issu du concours sans faire exploser les coûts. Il entend la problématique de l'UAPE ou de l'accueil extrascolaire sur la durée de midi, le Conseil communal va se pencher sur cette question.

Vote

- **René Bonvin** : Vote à bulletin secret. Le postulat du centre pour l'agrandissement de l'école de Botyre, retour à l'essentiel, est **accepté par 20 oui et 5 abstentions**.

Point 10 : Postulat interparti - Quel avenir pour la vitiviniculture à Ayent ?

Interventions:

Présentation du postulat

- **Vivian Mottet** : Avec les co-signataires (Nicole Travelletti Praplan, Lucas Dussex, Guillaume Morard), demande à la commune de se pencher sur l'avenir vitivinicole et d'élaborer une stratégie claire. Ayent est la **15e commune viticole du Valais** mais n'est pas reconnue comme telle. Il félicite la **Cave François et Mathieu Constantin** pour leur prix au **Grand Prix des Vins Suisse**s. Il y a quelques années, un panneau indiquait "Ayent, commune viticole et touristique". De nombreuses caves ont fermé sans repreneur. Les vignerons ont de la peine à écouter la vendange, ce qui pourrait impliquer de grosses pertes fiscales. Il demande d'accepter ce postulat et de le transmettre au conseil communal pour traitement.

Entrée en matière

- **Gérald Ducrey Nendaz**(Centre) : Accepte l'entrée en matière.
- **Guillaume Morard**(PLR) : Accepte l'entrée en matière.
- **Christopher Noirjean** (UDC) : Accepte l'entrée en matière.
- **Vivian Mottet** (PS) : Accepte l'entrée en matière.

Réponse du Conseil communal

- **Ursula Daepen** : Apportera la réponse au mois de décembre. L'année passée, séance avec les vignerons où a été présenté le projet **Vignes du XXIe siècle**. Pour avancer, il est obligatoire de faire une analyse agro-environnementale du vignoble. Cette analyse a été mandatée à **Droséra le 17 mars**. Première séance avec retour la semaine prochaine. Donnera toutes ces informations par écrit pour la prochaine séance.

Vote

- **René Bonvin** : Le postulat "Quel avenir pour la viticulture ?" est **accepté par 23 voix et 1 abstention**.

Point 11 : Divers

Interventions:

Invitation soirée touristique

- **René Bonvin** : Invitation à une soirée d'information autour du thème touristique à Anzère le **25 novembre**. Programme avec visite du spa et discussion. Inscription par mail à Stéphanie.

Questions de Vivian Mottet

- **Vivian Mottet** : Question à titre personnel. Des rénovations ont été faites. Est-ce vrai qu'il s'agit d'un local de pause pour les déneigeurs pour cet hiver ? Est-ce un lieu idéal en pleine saison, sachant que des camions risquent de rester allumés ou redémarrer au milieu de la nuit, avec nuisances possibles ?
- **Bertrand Savioz** : Oui, c'est exact. Surpris de la question. Il faut imaginer la qualité du travail de ces gens qui se lèvent à 3h le matin. Quand ce n'est pas déneigé, il n'y a rien qui est fait, puis quand le travail est exécuté, il n'y a pas de remerciements. Décision d'établir un local de pause pour les chauffeurs et employés TP. La pause sera faite à des heures indues, il n'y aura pas de camions qui tourneront pendant des heures.
- **Vivian Mottet** : N'a pas remis en cause la qualité du déneigement, mais le lieu semble insolite au centre de la station. Deuxième question : serait-il possible que la commune intervienne auprès de l'**hôtel des masques** pour faire changer les panneaux de chantier annonçant l'ouverture pour Noël de cette année ?
- **Mathieu Aymon** : Prend note de cette remarque, il en discutera au sein du Conseil communal.

Demande de la COGEST

- **Christophe Balet** : Au nom de la COGEST (vu ce qui s'est passé ce soir, la préparation du projet de l'école), demande d'être convoqués par le bureau du conseil général, le conseil communal et la COGEST avant la prochaine séance de la COGEST de **mercredi prochain 20h** (entre ce soir et mercredi), pour savoir dans quel sens partir pour l'analyse du budget, afin d'éviter une situation comme celle du projet d'école.
- **René Bonvin** : C'est noté, ça va se faire tout prochainement.

Bonne nouvelle du Conseil communal

- **Mathieu Aymon** : Bonne nouvelle pour les finances et la destination touristique. Le crédit d'engagement de **4,5 millions** voté lors de la plénière d'**octobre 2018** concernant les résidences touristiques du Go est devenu caduc. L'acte de vente des terrains propriétaires de la commune a été signé mardi, ainsi que ceux des terrains d'Ika. Un promoteur privé reprend l'intégralité du projet : **Christian Constantin**. Les travaux débuteront ce printemps. **2 500 000 francs** ne sont pas à débourser et **1 750 000 francs** seront encaissés en début d'année prochaine.

Clôture

- **René Bonvin** : Remercie tous pour l'attention, la présence, la qualité des débats. Remercie les employés communaux pour la préparation de la salle et la municipalité pour l'apéritif offert.
- Clôture de la séance à 21h30

René Bonvin
Président



Philippe Petigas
Secrétaire

